

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 février 2026

Séance ordinaire du **19 février 2026** - 20 h 00 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :	Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15	Secrétaire de séance : M. DEMARE Alain
Présents : 13	Date de convocation : 04 février 2026
Absents : 02	
Nombre de procuration(s) : 01	

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
JULLY Jean-Claude - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - OFFENBURGER Céline - RIEUX
Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane (arrivée à 20 h 20) - SCHOSSELER Daniel
URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : M. MOSCHLER Vincent - Mme TANGHE Marielle (Mme TANGHE a donné procuration
à Mme SAETTEL Christiane)

5. Finances

5F / Souscription d'une ligne de trésorerie

M. le Maire informe l'assemblée municipale que la Ligne de Trésorerie Interactive
n° 9625513045 ouverte auprès de la Caisse d'Épargne est arrivée à échéance. Il propose son
renouvellement pour un montant de 100 000,- euros.

Le Conseil Municipal, considérant le programme des investissements à venir et dans l'attente du
versement des subventions en cours, souhaite renouveler cette ligne de trésorerie pour une année, aux
conditions suivantes proposées par l'établissement bancaire :

- | | |
|--|---|
| ➤ Montant : | 100 000 € |
| ➤ Durée : | un an maximum |
| ➤ Taux d'intérêt
(Base de calcul : exact/360) | €STR + marge de 1.00 %
Dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à zéro,
l'€STR sera alors réputé égal à zéro |
| ➤ Process de traitement automatique : | tirage : crédit d'office
remboursement : débit d'office |
| ➤ Demande de tirage : | aucun montant minimum |
| ➤ Demande de remboursement : | aucun montant minimum |
| ➤ Paiement des intérêts : | chaque trimestre civil par débit d'office |
| ➤ Frais de dossier : | 0,10% du montant emprunté avec un minimum
de 300 € : réduit à 200,- € |

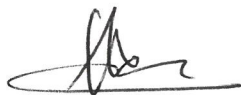
- Commission d'engagement : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0,30% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen – périodicité identique des intérêts

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** les impératifs budgétaires et financiers pour 2026,

- **DONNE** son accord pour le renouvellement de la ligne de trésorerie aux conditions énumérées ci-dessus et **AUTORISE** M. le Maire à procéder sans autre délibération, aux versements et remboursements des fonds.

Le secrétaire de séance,
M. DEMARE Alain.

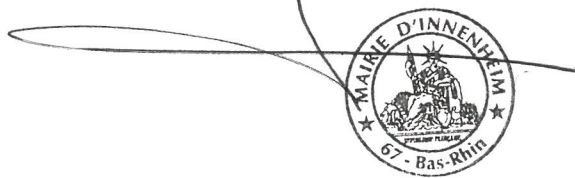


Délibération certifiée conforme.

Innenheim, le 02 mars 2026

Le Maire,

M. Jean-Claude JULLY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 4 MAR, 2026